



**SNUipp**

Fédération Syndicale Unitaire

# Unitaire 33



**FSU**

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

## **Tous en grève le 7 septembre pour défendre nos retraites ! Pas un an de plus ! Pas un sou de moins !**

Alors que la réalité quotidienne est de plus en plus difficile pour beaucoup, le gouvernement veut imposer une réforme des retraites qui aura comme conséquences une baisse des salaires et des pensions, une réduction du pouvoir d'achat et une dégradation des conditions de vie et de travail. Cette réforme, dont les femmes et les jeunes seront encore les premières victimes, est injuste car elle fait porter la grande majorité des efforts sur les seuls salariés et retraités. Elle est également inefficace car elle ne permet pas de trouver de solutions réelles aux problèmes de financement, contrairement à la hausse des salaires et à une véritable politique de l'emploi.

Les mobilisations du printemps dernier, et plus particulièrement le succès de la journée du 24 juin, ont démontré que nous étions plus que jamais déterminés à nous battre contre cette réforme injuste et brutale. Cet été encore, de nombreuses initiatives ont eu lieu partout, avec notamment les rassemblements du 13 juillet, jour du Conseil des Ministres sur le projet de loi.

Au moment où s'ouvre le débat parlementaire sur la question des retraites, les organisations syndicales, dans un cadre interprofessionnel, appellent à une journée de grève et de manifestations dès le 7 septembre pour les retraites, l'emploi et les salaires, pour tous ensemble, obliger le gouvernement à changer de cap et à abandonner la réforme !

Et dès la rentrée, parents et enseignants, construisons une mobilisation d'ampleur !

Célia Gonzalez-Fondriest

Soazic Le Lann

Secrétaires départementales

**AG de grévistes : mardi 7 septembre 9 H  
à l'Athénée Municipal Bordeaux**

Les autres assemblées générales seront annoncées sur le site.

Siège: 44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 31 26 63

Fax: 05 56 31 23 19 [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr) <http://33.snuipp.fr>

### Sommaire

Page 1 : édito

Page 2 : carte scolaire

Page 3 : appel à la grève

Page 4 : bulletin d'adhésion

Encart: lettre aux parents

Déposé le jeudi 26 août 2010


Dispensé de timbrage

Bordeaux  
Mériadeck CDIS

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

## Préparation de la carte scolaire - Audience d'écoles à l'IA le mardi 31 août à 16 H

À la suite des opérations de carte scolaire de février et de juin dernier, un grand nombre d'écoles est en attente d'une mesure d'ouverture à la rentrée. Tout va se jouer au CTPD du lundi 6 septembre, moment de la rentrée qui sera particulièrement difficile vu le nombre de postes attribué cette année à notre département.

Des délégations d'écoles (parents-enseignants-élus) pourront être reçues par l'Inspecteur d'Académie. Les écoles qui veulent venir en délégation doivent nous contacter et nous laisser des contacts mails et téléphoniques pour finaliser l'organisation des audiences.

### **Au plus tard, le jour de la pré-rentrée :**

- Établissez la liste définitive des élèves de l'école;
- Prenez contact avec l'IEN et les services de l'IA pour leur communiquer les derniers chiffres;
- Si vos effectifs le justifient, demandez la nomination d'un maître pour le jour de la rentrée dans l'attente du CTPD afin que l'école puisse fonctionner normalement dès le début de l'année scolaire;
- Informez les parents d'élèves, le maire et le DDEN de votre démarche afin d'obtenir leur soutien;
- **Prenez très vite contact avec le SNUipp-FSU : 05 56 31 26 63 ou [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr)**

### **Le jour de la rentrée :**

- si l'IEN a nommé un maître provisoirement, constituez vos classes telles qu'elles fonctionneront pendant l'année. La mesure définitive interviendra au CTPD du lundi 6 septembre et la nomination du maître à la CAPD du jeudi 9 . **Attention, ce n'est pas toujours celui qui fait la rentrée qui reste sur le poste.**
- si l'IEN n'a nommé personne, reprenez les contacts (IEN, parents d'élèves, maire, DDEN, SNUIPP) afin de réitérer votre demande.

Les collègues sont souvent déçus après un CTPD parce qu'ils n'ont pas eu la classe attendue alors que les assurances verbales leur avaient été données.

**Tant que le CTPD ne s'est pas prononcé, les assurances verbales n'ont aucune valeur. Confiez votre dossier à vos représentants syndicaux : c'est la meilleure garantie d'être défendu.**

## Réunion d'information syndicale des maîtres d'accueil temporaires, personnes ressources, PEMF, lundi 6 sept à 18 h à l'Athénée municipal de Bordeaux.

La nouvelle formation des enseignants se met en place : si le cadre est posé, beaucoup d'éléments ne sont pas calés, ni du point de vue de l'IA ni du point de vue de l'IUFM. Afin de préparer l'audience que le SNUipp a demandée auprès de l'Inspecteur d'Académie, nous vous proposons de nous réunir afin de faire le point sur ce qui vous est demandé et faire remonter vos besoins.

**Suite aux propos et décisions xénophobes du président de la République, concernant les étrangers et certains français,**

**manifestation samedi 4 Septembre à 10 H 30  
sur le parvis des Droits de l'Homme à Bordeaux**

## Communiqué CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA – 23 août

### Retraites : rien n'est joué !

#### Le 7 septembre, imposons nos revendications !

Après les fortes mobilisations du premier semestre, et notamment le 24 juin dernier, les multiples initiatives qui ont ponctué l'été, montrent la détermination des salariés à faire entendre leurs revendications et leurs propositions concernant le projet de réforme des retraites dont le contenu est injuste et inacceptable.

La période estivale a été marquée par la persistance de la crise économique et sociale - la situation du chômage s'aggravant encore notamment pour les jeunes - et par l'annonce de mesures de rigueur supportées essentiellement par l'ensemble des salariés. Le gouvernement poursuit une politique inadaptée en terme d'emplois et de pouvoir d'achat qui accroît les inégalités.

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la

pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés.

La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué et appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat. Les organisations syndicales se réuniront dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à la mobilisation.

### Consignes de grève :

**Les déclarations préalables sont à envoyer par fax au 05 81 31 35 79 ou par courrier avant le vendredi 03 septembre au soir.**

#### Nom – prénom – affectation :

A M. l'Inspecteur d'Académie  
(s/c de M. l'IEN de .....)

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du ..... à partir de ..... heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5)

### Réunions de secteur, pot de rentrée, rencontre avec les parents

Nous vous proposons une lettre aux parents (encartée dans ce journal) à distribuer à la rentrée pour expliquer les raisons de la grève du 07 septembre. Nous mettons aussi à disposition des bandeaux à afficher à la sortie des écoles.

Nous vous invitons à venir nombreux aux pots de rentrée organisés dans les secteurs par le SNUIPP-FSU.

Nous pourrions, autour d'un verre, faire le point sur la rentrée, organiser les rencontres avec les parents et la vie des secteurs.

Lundi 30 Août	18h :	Bordeaux-Bègles - Ecole maternelle Noviciat Bordeaux
Mardi 31 Août	17h :	Libourne 1- Ecole maternelle ST Denis de Pile
	18 H :	Langon et La Réole :- école de Toulence
Mercredi 01 septembre	16h30 :	Lormont - Ecole maternelle Paul Fort Lormont
	17h :	St André de Cubzac - Ecole maternelle Vayres
		Médoc: élémentaire Cussac Fort Médoc
		Mérignac Eysines - Ecole maternelle Jean Jaurès Mérignac Capeyron
		Bordeaux-centre - école élémentaire La Benaugue
	17h15 :	Libourne 2 - Ecole élémentaire Castillon La Bataille



**SNUipp33**  
**Syndicat National Unitaire**  
 des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC  
 Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand  
 33075 Bordeaux Cedex

## Bulletin d'adhésion 2010/2011

**Adhérons!  
 Agissons  
 ensemble!**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.  
 Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.  
 66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2011. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47€!

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
 Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_  
 Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
 Téléphone: \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
 Adresse électronique: \_\_\_\_\_  
 Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

En conformité avec la loi Informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révocable en m'adressant au SNUipp.

### MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableaux ci-contre)

- Je paye avec 1 à 10 chèques à l'ordre du SNUipp33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)  
 • Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé)

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

- Octobre     Décembre     Février     Avril     Juin  
 Novembre     Janvier     Mars     Mai     Juillet

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

TACITE RECONDUCTION ( votre adhésion sera reconduite automatiquement )

### Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3			187 €
4		130 €	199 €
5		137 €	216 €
6	122 €	145 €	230 €
7	125 €	154 €	242 €
8	131 €	165 €	
9	138 €	176 €	
10	146 €	190 €	
11	160 €	204 €	

### Situations particulières

Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	Cotisation: 25 €
Mi-temps Temps partiel autre Dispo, congé parental	3/5 de la cotis % quotité travaillée Cotisation 70 €
Stagiaires	116 €
Etudiants	5 €

### PEGC

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	141€	149€	158€	167€	189€	203€
C.E	189€	205€	215€	229€	242€	

### Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	74 €	1800	110 €
1300	80 €	1900	116 €
1400	86 €	2000	122 €
1500	92 €	2100	128 €
1600	98 €	2200	134 €
1700	104 €	2300	140 €

### AUTORISATION DE PRELEVEMENT- COTISATIONS SNUipp Gironde N° national émetteur 438424

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR				NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
Nom, prénom et adresse :				SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33 075 Bordeaux Cédex	
COMPTE A DEBITER				NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
Codes RIB				Nom et adresse de votre banque :	
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé		

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Joindre obligatoirement un RIB**